L'OBLIGATION D'ENSEIGNER LES RÈGLES DE LA PRIÈRE À L'IGNORANT

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Prière

L'obligation d'enseigner les règles de la prière à l'ignorant
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz
ibnbaz.org.sa | وجوب تعليم الجاهل أحكام الصلاة

Question :
Ma grand-mère est une femme qui accomplit de nombreuses adorations. Cependant, sa prière n'est pas valide. J'ai essayé avec elle mais elle dit : « J'ai appris avec untel et untel. ». Quel est donc le jugement de sa prière ?

Réponse :

Essaie avec elle de corriger ce sur quoi elle se trompe selon tes capacités. Si tu as la preuve au sujet de ce que tu as mentionné et que tu connais le jugement d'Allah au sujet de ce que tu as mentionné, essaie alors de la conseiller et explique-lui ce sur quoi elle se trompe. Par exemple, si elle ne récite pas al-fatiha, enseigne-lui, si elle ne récite pas le tachahhoud (at-tahiyat), enseigne-lui, si elle se hâte dans l'inclinaison et la prosternation, enseigne-lui et dis-lui : ton œuvre-ci ne suffit pas. Puis lis-lui les hadiths du Messager (صلى الله عليه وسلم) afin qu'elle s'apaise, qu'elle raisonne et qu'elle comprenne.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : ibnbaz.org.sa/fatawa/4472